



# Le Petit Goyranais

n° 48 – mars 2017

## Infos pratiques

La mairie vous accueille

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h  
(fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

### Contact Mairie

mairie@goyrans.fr

<http://www.goyrans.fr>

05 61 76 35 64

### SICOVAL

Assainissement et Eau Potable  
N° d'urgence unique :

05 62 24 76 91

Services Techniques : pour toute urgence, contacter la Mairie du lieu de résidence ou la Gendarmerie

Service relation aux usagers :  
0805 400 605 (numéro vert)

### Service Résogardes

Un numéro audiotel permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : **32 37**

Coût : 0,34 €/mn

### Gendarmerie

Castanet-Tolosan :

le 17 ou 05 34 66 69 80

Ramonville St-Agne :

le 17 ou 05 61 75 00 17

### Pharmacie de nuit

76 allées Jean-Jaurès  
Toulouse - Tél. 05 61 62 38 05

## L'esprit Goyrans

2017 promet d'être une année surprenante. Au plan mondial, avec aux États-Unis un nouveau président aux déclarations surprenantes et un comportement à l'envi. En Europe avec la confirmation du « Brexit » et les premières étapes de sa mise en œuvre. Le 25 mars prochain verra le 60ème anniversaire du traité de Rome qui avait institué la Communauté Économique Européenne entre les mêmes partenaires que ceux du traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier signé six ans plus tôt. La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne est le premier acte de déconstruction de la collaboration entre États mise en place dans celle-ci. Peut-être le signe que la collaboration entre les peuples est loin d'être achevée. L'avenir dira si cet acte reste isolé ou s'il ouvre la voie à d'autres initiatives semblables.

Il me semble important dans ce contexte, et modestement pour notre commune, que nous puissions engager tout ce qui semble de nature à favoriser la solidarité. Un peu à la manière de la légende du colibri que Pierre Rabhi a rapporté et qu'il promeut dans le domaine de l'environnement, mais que nous pouvons largement étendre à nos actes quotidiens.

Solidarité dans notre comportement routier, en évitant les vitesses excessives sur les routes du village. Solidarité aussi en évitant le stationnement de véhicules sur les trottoirs qui sont conçus pour les piétons plutôt que pour les véhicules. Solidarité en respectant, cela va devenir d'actualité à l'approche du printemps, les horaires d'utilisation des engins bruyants de jardinage. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres.

En lien avec ce besoin de solidarité, la municipalité se propose d'engager deux démarches concrètes en 2017.

La première consiste, au travers d'un partenariat avec une association, d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. L'objectif est de manifester, au travers de cette réalisation, une volonté de contribuer à la mise en œuvre de solutions alternatives pour la production d'énergie électrique. Vous trouverez dans ces pages quelques informations sur ce projet qui fera l'objet d'une **réunion publique d'information le 30 mars prochain à 20h30** à laquelle je vous invite à venir nombreux.

La seconde est d'examiner avec vous la possibilité de mettre en place un dispositif de participation citoyenne en collaboration avec la gendarmerie et les services de l'État. Ce dispositif vise à améliorer la prévention des actes de délinquance et s'appuie sur une sensibilisation de la population à celle-ci. Nous veillerons à organiser un débat public dont la date sera prochainement fixée pour aborder cette question.

Et puisque je suis dans les échéances à venir, n'oublions pas que cette année est année d'élections. **Retenez dès à présent les dimanches 23 avril et 7 mai pour les présidentielles, 11 et 18 juin pour les législatives.**

**Patrice Robert**

La municipalité a été très touchée par le décès de Pascal Leboul que beaucoup d'entre vous connaissaient. Il était depuis de nombreuses années Papetier-Libraire du centre commercial Verte Campagne.

**Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches.**

Comité de rédaction du LPG : Corinne Cabanié - Carole Nissoux

## Vie municipale

### PLU

---

Influence hivernale ?

Le PLU est à nouveau en sommeil.

Et pourtant tout semblait se dérouler conformément au calendrier prévisionnel.

Après la réunion publique du 8 décembre présentant le projet municipal remanié et le débat en conseil municipal du Plan d'Aménagement et de Développement Durables où furent présentées, entre autres, les trois grandes orientations :

- Conforter le noyau villageois par une urbanisation maîtrisée et centrée, et limitant ainsi l'étalement urbain
- Maîtriser l'accueil d'habitants dans un esprit de diversité urbaine et mixité sociale et dans le respect du patrimoine acquis de chacun
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole, les grands paysages et favoriser la biodiversité, prendre en compte les risques

Nous avons programmé l'arrêt du projet le 20 février 2017 et son approbation en octobre/novembre 2017.

**Nota :** *L'arrêt marque la fin de l'instruction et lance le début de la phase de consultation auprès des personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale et aux associations agréées qui ont demandé à être consultées.*

*Le dossier est ensuite soumis à enquête publique dès que les personnes publiques associées et consultées auront rendu leur avis dans le délai de trois mois,*

*Ce dossier définitif du projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à disposition du public en Mairie.*

C'était sans compter malheureusement sur une suspension des prestations du Sicoval en raison de la nécessité de signer au préalable une convention fixant les conditions tarifaires nouvelles d'accompagnement, ainsi que le rôle de chaque partenaire.

Mais aussi et surtout le départ soudain de notre soutien technique et logistique en fin d'année ainsi que l'impossibilité pour le Sicoval (surchargé) d'assurer son remplacement nous ont contraints au chômage technique.

Toutefois un courrier récent nous indique que tout devrait rentrer dans l'ordre très rapidement !

Restons optimistes... mais réalistes : l'approbation et le caractère exécutoire du futur PLU n'interviendront qu'en tout début d'année 2018 prolongeant de fait la période transitoire sous Règlement National d'Urbanisme.

RNU

---

Alors c'est quoi ?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme.

Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc... (cf. articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme).

Il se définit à travers deux grands principes.

#### 1) La règle de la constructibilité limitée (art L111.1-2)

« En l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale opposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :

1° L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;

2° Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;

3<sup>o</sup> Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes.

4<sup>o</sup> Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre 1er ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application »

### 2) Les dispositions réglementaires du RNU

Chaque règle du RNU permet de limiter le droit pour le constructeur de réaliser une construction lorsque celle-ci porterait atteinte à un intérêt public d'urbanisme, d'hygiène ou de sécurité et salubrité.

Ces règles, réparties en 3 sections, sont les suivantes

- **Section I : Localisation et desserte des constructions**

L'article R. 111-2 du code de l'urbanisme protège la salubrité ou la sécurité publique.

L'article R. 111-3 du code de l'urbanisme permet d'interdire ou de limiter les constructions pour protéger du bruit ou d'autres nuisances graves.

L'article R. 111-4 du code de l'urbanisme protège les sites et vestiges archéologiques

Les articles R. 111-5 et R. 111-6 du code de l'urbanisme permettent de réglementer les accès, voiries et aires de stationnement afin qu'ils soient adaptés au trafic prévisible et ne soient pas dangereux.

L'article R. 111-7 du code de l'urbanisme permet d'imposer des espaces verts, voire des aires de jeux, proportionnés à l'importance de l'immeuble.

Les articles R. 111-8, R. 111-9, R. 111-10, R. 111-11 et R. 111-12 du code de l'urbanisme est relatif à l'adduction en eau potable et à l'assainissement des eaux usées.

L'article R. 111-13 du code de l'urbanisme permet d'interdire ou de réglementer les constructions qui, par leur importance, occasionneraient des dépenses excessives pour la collectivité (création de nouveaux équipements ...).

L'article R. 111-14 du code de l'urbanisme limite la construction en complément de la règle de constructibilité limitée, afin de préserver les espaces naturels, et de favoriser les activités agricoles, forestières ou minières.

L'article R. 111-15 du code de l'urbanisme limite la construction pour des raisons de protection de l'environnement.

- **Section II : implantation et volume des constructions.**

L'article R. 111-16 réglemente l'implantation des bâtiments sur le même terrain, afin de protéger les vues et l'éclairage des locaux.

L'article R. 111-17 A moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à trois mètres.

L'article R. 111-18 du code de l'urbanisme réglemente l'implantation et la hauteur des constructions par rapport aux limites parcellaires autres que celles donnant sur une voie publique ou privée. L'implantation par rapport aux limites séparatives doit respecter  $L=H/2$  minimum 3 m.

Article \*R111-18 Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 1 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

À moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à trois mètres.

L'article R. 111-19 du code de l'urbanisme organise le régime de mise en conformité des constructions existantes par rapport aux dispositions précédentes

L'article R. 111-20 du code de l'urbanisme organise un régime de dérogations aux règles des articles R 111-16 à 19, en fonction des usages locaux.

## Vie municipale (suite)

RNU (suite)

### • Section III : aspect des constructions

L'article R. 111-21 permet de refuser le permis ou d'imposer des prescriptions spéciales pour des raisons d'esthétique.

L'article R. 111-22 permet de limiter la hauteur d'un projet en fonction de la hauteur atteinte par les immeubles voisins.

L'article R. 111-23 permet d'imposer que les murs aveugles, les murs séparatifs d'une construction par rapport à la propriété voisine aient un aspect harmonisé avec celui des façades principales.

L'article R. 111-24 permet d'imposer des aménagements paysagers ou des marges de reculement pour enjoliver ou masquer les bâtiments industriels ou les constructions légères ou provisoires.

**Nota** : Résumé simplifié à but d'information (issu de sources Web) sans caractère officiel.

## Assainissement

Dans le cadre de sa compétence en assainissement Le Sicoval va lancer un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif avec une participation financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Les particuliers désireux de se mettre en conformité pourront obtenir des aides sous réserve du respect des critères d'éligibilité suivants :

- Le zonage de l'assainissement des eaux usées réglementaire de la commune doit être réalisé et approuvé après enquête publique
- Il doit exister un service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- L'installation doit être située en zone d'assainissement non collectif
- Le diagnostic du Spanc doit être daté de moins de 4 ans (délai maximum de mise en conformité). S'il est périmé un nouveau diagnostic peut être réalisé (90 €)
- L'installation doit avoir été réalisée avant le 6 mai 1996 (arrêté sur l'assainissement collectif)
- L'acquisition de l'habitation doit être antérieure au 1er janvier 2011
- L'habitation doit être occupée par le propriétaire à titre de résidence principale
- Le rejet doit comporter des eaux vannes (WC) et se faire en dehors de la parcelle où se situe l'installation

Dans le cas où le dossier est éligible, une aide de 4200 € est octroyée au propriétaire

Une campagne de communication va être lancée prochainement par le Sicoval : site internet du Sicoval, bulletin municipal de la commune, affiches en mairie et sur panneaux d'information.

Les propriétaires auront jusqu'au 31 mars 2017 pour se manifester afin que leur dossier soit instruit.

## Réforme des demandes de cartes nationales d'identité

Jusqu'à présent, vous pouviez venir déposer votre dossier de carte d'identité (1ère demande, renouvellement, perte ou vol) à la mairie de Goyrans qui était transféré à la préfecture de Toulouse pour obtention du titre. **Depuis le 7 mars 2017, les dossiers pour obtenir une carte d'identité sont instruits comme les passeports dans les mairies équipées d'un dispositif sécurisé, voir liste des 26 communes (voir plus bas).**

Pour les dossiers de cartes d'identité qui auront été déposés avant le 6 mars 2017, vous pouvez venir retirer votre carte à la mairie de Goyrans.

Voici la liste des 26 communes du département de la Haute-Garonne équipées de dispositif de recueil de titres d'identité et de voyage (CNI et passeport) : Aspet, Auterive, Bagnères-de-Luchon, Balma, Blagnac, Carbonne, Castanet-Tolosan, Castelnau-Minervois, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fronton, Grenade, Lanta, L'Isle en Dodon, L'Union, Montgiscard, Montastruc-la-Conseillère, Muret, Plaisance du Touch, Revel, Saint-Lys, St-Gaudens, Toulouse, Tournefeuille, Villefranche-de-Lauragais.

## Vie municipale (suite)

### Travaux divers

A l'approche du printemps les nids de poules se forment et notre commune procède actuellement à leur recensement. Bien que conscients de la gêne occasionnée, nous vous demandons un peu de patience, le rebouchage ne pouvant intervenir qu'à l'issue de la période hivernale.

Des travaux de sécurisation ont commencé et se poursuivront dans le temps au niveau des écoles.

- pose de grilles anti-intrusion sur la cantine du primaire
- traçage d'emplacements de parking au niveau de la maternelle et « privatisation » des parkings route des Crêtes.
- traçage de parkings sur le côté gauche de la route passant derrière le primaire (côté WC public), réfection du passage piéton
- mise en place de potelets et barrières scellés pour les 2 écoles aux endroits jugés sensibles.



### Panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes

Une Initiative pour la production d'Énergie Renouvelable

Le réchauffement climatique est une réalité dont plus personne ne doute. La COP 21 a fait naître l'espoir d'une prise de conscience universelle et la nécessité d'une transition énergétique. Mais un engagement citoyen est apparu nécessaire pour accompagner les pouvoirs publics et démultiplier les actions permettant d'y arriver.

C'est dans cet esprit que des habitants du Sicoval se sont fédérés pour créer ICEA (Initiative Citoyenne pour une Énergie Alternative), association qui a vocation à regrouper tous ceux souhaitant s'engager dans la transition énergétique.

ICEA a pour objectif d'être acteur de cette transition énergétique au travers de projets responsables et coopératifs réunissant citoyens, collectivités et autres acteurs locaux, pour l'exploitation des ressources en énergies renouvelables du territoire et la maîtrise de la consommation d'énergie.

Le premier objectif que s'est fixé cette association est de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur des toits de bâtiments publics. Plusieurs propositions d'équipement de ce type sont à l'étude sur une dizaine de communes du Sicoval.

Notre commune s'est déclarée favorable à soutenir ce type de démarche. Une convention avec cette association pour réaliser une opération sur le toit de la salle des fêtes sera proposée au prochain conseil municipal.

Afin de présenter cette association, son projet et les modalités de sa mise en œuvre, celles de votre éventuelle participation, nous avons organisé une **réunion publique de présentation le 30 mars prochain à 20h30 dans la salle des fêtes.**

Nous vous invitons à venir nombreux assister à cette celle-ci.

Site internet de l'association : [www.icea-enr.fr](http://www.icea-enr.fr)

## Vie municipale (suite)

### Prévention et lutte contre les cambriolages

---

Par un courrier de début février, le préfet de la Haute-Garonne a manifesté auprès de l'ensemble des maires du département la priorité qu'il accordait à la lutte contre les cambriolages.

Il est vrai que notre territoire, et non seulement celui de Goyrans, mais aussi celui des communes limitrophes, a été victime en 2016 d'un nombre d'actes délictueux plus important qu'à l'accoutumée, et que cette situation a sensibilisé bon nombre d'entre nous à ce problème s'ils ne l'étaient déjà.

Vous trouverez en complément de cette édition un petit document de rappel des réflexes à avoir pour limiter les risques en la matière : il s'agit de règles de bon sens pour la plupart.

Pour aller plus loin, les services de l'État en collaboration avec la gendarmerie ont élaboré des dispositifs de participation citoyenne visant à améliorer la prévention des cambriolages. Certains d'entre vous ont formulé des suggestions similaires. Il semble donc possible d'examiner dans quelle mesure nous pourrions tester une convention avec la gendarmerie afin de mettre en œuvre un tel dispositif. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal et si les conclusions sont positives, nous organiserons assez rapidement une réunion publique pour présenter ce dispositif.

### Lutte contre les cambriolages : les conseils de la Gendarmerie

---

Les militaires de la Gendarmerie de Castanet-Tolosan et de Ramonville St-Agne vous aident à avoir les bons réflexes. Le Département de la Haute-Garonne, les communes du Lauragais et de la périphérie toulousaine sont **fortement** impactées par les cambriolages !

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de gendarmerie de Castanet-Tolosan ou Ramonville St-Agne en composant le 17, tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

## Vie municipale (suite)

### Opération Tranquillité Vacances

La gendarmerie nationale en général, la communauté de brigades de Castanet Tolosan / Ramonville à l'effectif de 35 militaires, veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

#### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile (composer le 17 ou présentez-vous à l'accueil pour remplir un formulaire), votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

#### Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

## LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

### UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).

## Sécheresse

Comme elle s'y était engagée la municipalité, à l'issue de la collecte des dossiers signalant vos sinistres, a fait parvenir la demande de classement de catastrophe naturelle liée à la sécheresse auprès de la préfecture le 10 janvier 2017 pour transmission à la cellule des examens de CN du Ministère de l'Intérieur.

Dès qu'un arrêté sera pris par l'Etat et publié au JO, les personnes ayant déposé des dossiers seront prévenues individuellement et la municipalité procédera à une campagne d'information par les moyens habituels (presse, mailing, affichage).

## Vie municipale (suite)

### Commission Sécurité Routière

La commission sécurité s'est réunie le mercredi 1er mars. Plusieurs points d'aménagement sont actuellement à l'étude sur le chemin des crêtes :

- Modification des règles de stationnement avec positionnement de places délimitées
- Elargissement de la zone 30Km/h
- Nouveau marquage au sol

L'objectif est de pouvoir réaliser d'ici fin 2017 une partie de ces aménagements.

### Stationnement des véhicules

Ces derniers temps, de nombreuses plaintes ont été remontées à la mairie concernant le stationnement des véhicules un peu partout dans le village et notamment sur la route des crêtes, conduisant à des gênes tant pour la circulation des autres véhicules que pour celle des piétons, poussettes, handicapés, etc. Ces habitudes sont à proscrire, le stationnement en agglomération se faisant sur la chaussée et à Goyrans, lorsque cela est signalé par panneaux, de façon alternative.

Nous allons relancer une campagne de sensibilisation au cours du mois de mars afin de rappeler aux contrevenants qu'ils ne respectent pas les règles en vigueur sur la commune. Dans un second temps, à partir du mois d'avril, notre garde champêtre verbalisera tous les véhicules qui ne respecteront pas les dispositions réglementaires.

### Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le centre communal d'action sociale – le CCAS – est un établissement public administratif communal. Sa mission est d'animer l'action sociale au sein de la commune au travers d'actions individuelles ou collectives. Pour ce qui concerne notre commune, celles-ci sont fort modestes, essentiellement en raison de la très faible part de la population concernée par les minima sociaux. L'action du CCAS se matérialise donc pour l'essentiel en des aides ou subventions accordées, à titre individuel ou collectif, pour les classes vertes organisées au profit des élèves de l'école élémentaire. Elle se concrétise également par l'organisation d'un repas des aînés annuel, où les anciens du village ont plaisir à se retrouver pour partager un moment de convivialité.

Il faut toutefois savoir que le CCAS peut recevoir et aider à instruire les demandes d'aides sociales pour les personnes susceptibles d'en bénéficier, bien que celles-ci relèvent généralement d'autres organismes – notamment le conseil départemental.

Il convient de souligner que le traitement des demandes individuelles est totalement confidentiel.

**Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé à part égale de membres élus du conseil municipal et de membres nommés parmi la population sous la présidence du maire. Ses recettes proviennent aujourd'hui de deux sources : une subvention annuelle allouée par le conseil municipal, et une part (la moitié) des produits des concessions de terrain dans le cimetière. D'autres ressources sont susceptibles d'être intégrées, comme les dons et legs, mais celles-ci sont plus qu'exceptionnelles.**

## Vie des écoles

### Renouvellement des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires étant dans sa troisième année d'application, nous avons été amenés lors de conseils d'école extraordinaires, donc avec les enseignants et les parents d'élèves, à nous prononcer sur les horaires de la prochaine rentrée 2016-2017.

Nous avons été, de façon consensuelle dans les deux écoles, favorables à la poursuite des horaires hebdomadaires de fonctionnement en place depuis 3 ans pour les 24h d'enseignement obligatoires pour tous les élèves.

#### Horaires quotidiens des lundi-mardi-jeudi et vendredi :

Matin : 9h-12h - Après-midi : 13h45-16h / Mercredi matin : 9h-12h

## Vie associative

### Des nouvelles d'Itin'errances

Depuis le dernier festival de septembre 2016 à Vieille Toulouse, qui a connu un vif succès malgré une météo peu sympathique, Itin'errances poursuit son bonhomme de chemin.



Le 2 décembre 2016, salle comble à Clermont le Fort : le trio Tsatsali, trois filles généreuses et pétillantes, nous ont réchauffé le cœur avec un spectacle haut en couleurs.

Le 24 février dernier, Dimitri Nirman a partagé son amour des textes de Garry, Pennac, Perrec et d'autres, dans un spectacle touchant et bouleversant mêlant lectures, chant et musique. Une quarantaine de fidèles d'Itin'errances s'étaient retrouvés pour cette soirée chaleureuse chez l'habitant à Goyrans.

Le 10 mars prochain, dans une autre maison à Vieille Toulouse, Claude Boyer donnera sa nouvelle création : « Euphorie Poubelle » de Paul Allio ou la rencontre du langage onirique du poète et celui réaliste du tueur à gages. Une pièce qui promet de nous surprendre !

Ces spectacles à la maison remportent un vif succès, offrant une proximité très appréciée avec les artistes, et se prolongent par un verre de l'amitié animé et chaleureux !

Toute l'équipe d'Itin'errances est maintenant mobilisée pour préparer le prochain festival de randonnées-spectacles qui aura lieu cette année à Lacroix-Falgarde le 1er octobre. Et nous mijotons encore un ou deux événements sur Goyrans, Lacroix-Falgarde, ou Clermont le Fort... Vous pouvez suivre notre actualité sur notre site : [www.itin-errances.net](http://www.itin-errances.net) ou nous envoyer votre adresse mail pour être inscrits sur notre liste de diffusion.

Nous vous donnons donc rendez-vous en octobre prochain, mais sûrement avant pour d'autres surprises dans l'esprit d'Itin'errances, la culture plus proche et autrement.

**Itin'errances**

[www.itin-errances.net](http://www.itin-errances.net) - [contact@itin-errances.net](mailto:contact@itin-errances.net)

### Concert choral en l'église de Goyrans le samedi 25 Mars 2017 à 20h30

Avec les chœurs Quilisma et LGDMS (Les Gens Dans Mon Salon) nous allons voyager à travers différentes cultures et différentes époques.

Le programme de Quilisma est un programme anglais qui part de Purcell pour arriver à des compositeurs britanniques du XXème.

Celui de LGDMS est un programme exclusivement du XXème et même du XXIème, assez international,

Venez nombreux partager ce moment culturel. Entrée gratuite.

Organisé par Vincent Merle avec le soutien de la Mairie

### Foyer Rural

L'assemblée générale du Foyer Rural de Goyrans aura lieu **le jeudi 13 avril à 20h30 à la Salle des Fêtes**. Venez nombreux !

## Vie associative (suite)

### Opération humanitaire

---

Une jeune goyranaise, étudiante infirmière, fait partie d'un groupe en partenariat avec un orphelinat à Pondichéry. Elles vont y faire leur dernier stage de formation. Elles vont notamment apporter des sacs d'école pour permettre à chaque enfant de l'orphelinat d'avoir son propre sac et de pouvoir porter ses livres et cahiers.



Si vous désirez aider financièrement leur projet, voici le lien vers leur cagnotte : [cagnotte.me/humanitaire-pondichesi](https://cagnotte.me/humanitaire-pondichesi).

Sur Goyrans et alentours, vous pouvez contacter Léa Duchevet, [lea.duchevet@orange.fr](mailto:lea.duchevet@orange.fr).

**Pour en savoir plus sur ce groupe, leur page Facebook :**

[www.facebook.com/Humanitaire-Pondich-ESI-126626671132187](https://www.facebook.com/Humanitaire-Pondich-ESI-126626671132187)

---

### Vidéo Réserve Naturelle Régionale Confluence vue du ciel

---

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle vidéo « La Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège vue du ciel », réalisée par Marie Tiberghien à partir des images prises par Drone Sud Toulouse.

<https://www.youtube.com/watch?v=BCRP1WRis74>



---

### Journée d'entraînement de freeride

---

Une journée d'entraînement de freeride réservée aux membres de l'association ALT aura lieu le 9 avril sur la route allant de Goyrans à Aureville. A cette occasion la route sera fermée pour la journée.



## Halte aux frelons asiatiques !

### A la sortie de l'hiver piégez les femelles fondatrices



Mars - Avril :

appât sucré

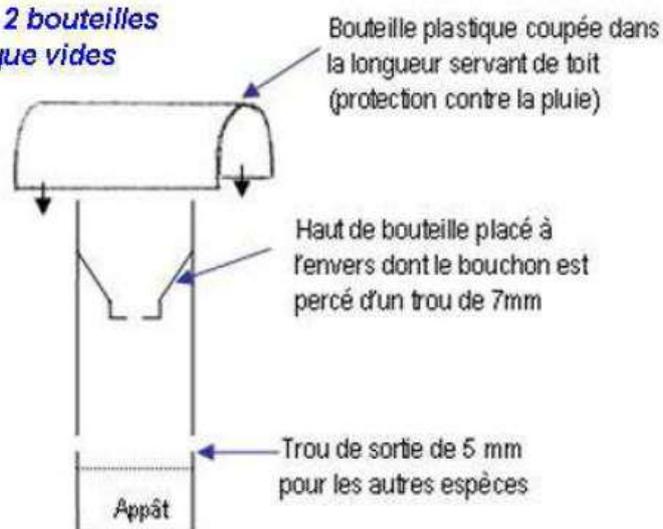
bière + sirop

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

TERRE CRÉATIVE  
& SOLIDAIRE

[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

**Matériel : 2 bouteilles  
en plastique vides**



**Appât = mélange bière + sirop**

Au-delà du 1<sup>er</sup> mai, il faudra retirer ces pièges afin de ne pas piéger d'autres espèces

## Bibliothèque municipale « Bouquin Bouquine »

Bonjour, chers amis, lecteurs et lectrices,

Je vous prie de trouver ci-après, la liste des livres récemment achetés, tous parus en 2017.

Avec votre permission et votre approbation, je compte adopter une « vitesse de croisière », à propos de la permanence du samedi, durant les vacances, et cela, à commencer dès les vacances de Printemps, soit le 1er avril (non, ce n'est pas une blague !) de 11 h à 12 h.

En effet, le taux de fréquentation ayant normalement baissé...

Donc, les samedis 1er, 8 et 15 avril, vous pourrez venir entre 11h et 12 h.

Petit message pour les nouveaux venus au village :

Les coordonnées et les horaires de la bibliothèque se trouvent en dernière page. Le prêt des ouvrages est gratuit.

Bienvenue aux nouveaux Goyranais !

Je vous adresse chers amis lecteurs et lectrices, mes cordiales et chaleureuses salutations.

A bientôt ?

**Béatrice Siegrist**

### Première commande de livres en 2017

Pour les adultes :

- Daniel Pennac : « Le cas Malaussène » - Tome 1 : « Ils m'ont menti »
- Philippe Besson : « Arrête avec tes mensonges »
- Eléna Ferrante « Celle qui fuit et celle qui reste »
- Emmanuel Dongala : « La Sonate à Bridgetower »
- Olivier Rolin : « Baïkal-Amour »
- Anne Tyler : « Une bobine de fil bleu »
- Thor Hanson : « Le triomphe des graines »
- Fiona Barton : « La veuve »

Pour les enfants :

- Hergé : « Tintin au pays des Soviets »

Nous tenons à remercier chaleureusement Daniel Gandon pour son aide précieuse à la bibliothèque.

En effet, Daniel a confectionné un bac à roulettes pour ranger livres et revues destinés aux enfants. Merci, Daniel !



## Info SICOVAL



### Forum Job d'été à Auzeville le 27 avril 2017

Face au succès rencontré sur l'édition 2016, où près de 600 jeunes se sont déplacés sur le forum jobs d'été, le Point Information Jeunesse du Sicoval, en partenariat avec la MCEF de Labège et la Mission locale de la Haute-Garonne renouvèlent l'évènement le 27 avril 2017 de 14h à 19h, à Auzeville-Tolosane, salle de La Durante.

Ce forum, ouvert aux jeunes de 17 à 29 ans, met en relation des candidats avec les entreprises qui recrutent cet été. Des entretiens de pré-recrutement seront organisés avec des employeurs du domaine de l'animation, de la restauration, du commerce, des services à la personne, des travaux agricoles.

Un espace « Jobs à l'international », une exposition Jobs d'été, des stands d'orientation et d'information seront proposés ce jour-là. Le guide du CRIJ « Trouver un job » édition 2017 sera offert aux jeunes présents pour leur apporter un complément d'information.

Avec ou sans expériences professionnelles, les candidats pourront venir avec un CV, une lettre de motivation et rencontrer les entreprises qui recrutent pour mener des entretiens.

En attendant le jour J, les professionnels sont là pour accompagner les jeunes dans leur recherche, les aider à rédiger leur cv, et préparer les entretiens.

**Contact : 05 61 75 10 04**

**[information.jeunesse@sicoval.fr](mailto:information.jeunesse@sicoval.fr) - [jeunesse.sicoval.fr](http://jeunesse.sicoval.fr)**

## Vie des coteaux... et de la plaine

### Mission éco-volontaire

La RNR recherche cinq « éco-volontaires » en service civique.

Accompagné par le Conservateur de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège et en binôme, les volontaires assureront plusieurs activités.

Les volontaires seront présents et patrouilleront sur le périmètre de la Réserve (sites et sentiers). Ils sensibiliseront les usagers de la Réserve en informant et en expliquant les enjeux de la Réserve, ses menaces, sa gestion, son règlement...

Ils informeront les usagers sur les risques potentiels en milieu naturel (baignade, feu...). Ils assureront le suivi de la fréquentation du site (comptage de véhicules et usagers). Ils surveilleront les équipements : suivi, entretien et nettoyage, relais avec les services compétents.

Les volontaires pourront également organiser des événements (sorties nature, ciné-débat, points infos, fête de la Réserve) à destination de la population pour une meilleure appropriation de la Réserve. Un temps d'adaptation et de formation à la mission sera prévu.

Durée hebdomadaire de la mission : 32 heures Travail en week-end et jours fériés. Début de la mission prévue le 2 mai 2017

Lieu de mission : Poste basé à Pinsaguel (local de la RNR) et déplacements sur le territoire de la RNR. Permis B et véhicule indispensables.

Adresser votre candidature avant le 31 mars 2017 par mail avec l'intitulé « Candidature éco-volontariat RNR Confluence Garonne-Ariège » ou par courrier. Nature Midi-Pyrénées, 14 rue de Tivoli Toulouse 31000

## Ça se passe près de chez vous !

### Exposition au Musée de la Résistance de Toulouse

Objets en scène, Scènes d'Histoire : Venez écrire l'Histoire de la Résistance !

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation vous propose une expérience nouvelle : découvrir des documents de sa collection, sortis spécialement de leur boîte d'archives, pour une remise en contexte inédite.

Du 30 janvier 2017 au 1 septembre 2017

### ArToulous'Expo : le salon et marché de l'art contemporain de Toulouse

7000 amateurs d'art sont attendus cette année, pour découvrir un panel de créations au spectre large d'environ 200 artistes (peintres, sculpteurs céramistes, mosaïstes, photographes, spécialistes des arts numériques ou du street art) et assister aux différentes conférences débats proposées.

Vendredi 17 mars : 14 h à 22 h - Samedi 18 mars : 10 h à 20 h - Dimanche 19 mars : 10 h à 19 h

Centre des Congrès Diagona Labège



## Anecdote occitane :

### Une condamnation sans appel des philosophes et de la révolution par le curé de Goyrans - 1<sup>o</sup> Partie

---

Du moyen âge jusqu'à la révolution, le curé (ou recteur) d'Aureville est celui de Goyrans, la paroisse de Goyrans étant l'annexe de celle d'Aureville.

Goyrans n'obtiendra son propre curé que dans la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au temps de la révolution, Jean-François-Régis Chamoulaud est curé des deux paroisses de 1787 à 1792 puis de nouveau de 1800 à 1808.

Jean-François-Régis Chamoulaud est un prêtre réfractaire, c'est à dire qu'il a refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Celle-ci fut votée par l'Assemblée Nationale Constituante le 12 juillet 1790, sanctionnée par le Roi le 24 août. Cette constitution civile du clergé fut imposée, sous serment, à tous les ecclésiastiques exerçant une fonction publique par décret du 27 novembre de la même année. Quatre évêques seulement y adhérèrent. Tous les autres refusèrent, entraînant avec eux, dès la première heure, les deux-tiers de leurs prêtres et parmi eux M. Chamoulaud.

Dans le tiers signataire, il y eut de nombreuses rétractations dès que le pape eut condamné la loi. En définitive, le clergé constitutionnel ne représenta qu'une infime minorité.

Partant du principe que le pouvoir civil a le droit de régler la discipline extérieure de l'Église et le devoir de la réformer en la ramenant à sa pureté primitive, la Constituante avait tracé tout un plan de régénération ecclésiastique.

D'une part, elle avait, de sa propre autorité, et sans en conférer avec Rome, supprimé tous les bénéfices, prébendes et chapitres, et réduit à 83, un par département, les 135 évêchés ou archevêchés d'ancien Régime existant jusque-là en France.

D'autre part, elle avait décrété, au mépris des règles canoniques, que tous les ministres du culte, étant fonctionnaires publics, seraient comme tels soumis aux suffrages du peuple, nommés curés ou évêques à la majorité des voix. C'était le renversement complet de la hiérarchie catholique qui descend du pape aux fidèles, mais qui ne remonte pas des fidèles au pape.

On se doute que l'attitude du curé Chamoulaud déplut fortement aux nouvelles autorités municipales et notamment à celle d'Aureville qui décide en décembre 1790 de convoquer le susnommé. Elle lui signifie l'ordre :

« - de lire au prône, à haute et intelligible voix et en langue vulgaire » tous les décrets de l'Assemblée Nationale.

Le curé répond que :

« - la langue patoise n'a pas de mots propres pour rendre les termes en lesquels sont énoncés ces décrets ;

- les décrets lui ont été remis juste avant le commencement de la messe ;

- Il n'a pas eu le temps de les lire... »

Quant à prêter le serment civique, il pense y être seulement invité, il croit que seuls y sont obligés les agents de l'État et qu'il attend de voir ce que feront ses confrères ...

En février 1791, maire et notables, réunis à l'issue de la messe, somment le curé de prêter serment. Il refuse violemment. Le maire le considère comme démissionnaire et annonce qu'il sera remplacé.

Le culte continue cependant : le 8 mai 1791, la municipalité demande une messe pour la mort de Mirabeau, survenue le 2 avril 1791, en mémoire de qui elle décrète un deuil de 8 jours.

Devenu prêtre réfractaire, il a perdu les bénéfices de la cure d'Aureville et de celle de Goyrans. Par son refus du serment civique, il s'était mis hors la loi. Il était destitué de ses fonctions et l'on devait pourvoir à son remplacement. Conformément au décret du 27 novembre 1790, il était stipulé que :

« Dans la huitaine, à partir de sa promulgation, tous les évêques et curés prêteraient le serment, un dimanche, en présence des municipalités ; faute de quoi, ils seraient privés de leurs fonctions, déchus de leurs droits de citoyens et en cas d'exercice de leur ministère, poursuivis comme perturbateurs du repos public. »



## Anecdote occitane :

### Une condamnation sans appel des philosophes et de la révolution par le curé de Goyrans - 1° Partie

Cependant, M. Chamoulaud se considère comme étant toujours le prêtre légitime des deux paroisses ainsi qu'il l'écrit en marge du dernier acte de mariage qu'il célèbre en l'église d'Aureville, en décembre 1792.

En fait, les registres d'état civil ou plus exactement de baptêmes, mariages, sépultures sont tenus depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle, par les prêtres sur des registres paroissiaux. Or l'état civil ayant été laïcisé par décret de l'Assemblée Législative du 20 septembre 1792, M. Chamoulaud est sommé au début de l'année 1793, de remettre les registres paroissiaux qui sont en sa possession aux officiers municipaux de la commune, chargés d'enregistrer les naissances, mariages, décès.

Or avant de confier les précieux registres à l'autorité municipale, il estime qu'il est de son devoir de faire connaître à ses contemporains et aux générations futures les sentiments qu'il éprouve à l'égard des philosophes et de la révolution en général, surtout que celle-ci s'est radicalisée.

En effet, en ce début d'année, le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI vient d'être exécuté à Paris.

Dans une 2° partie, nous reproduisons ce que le curé Chamoulaud écrit sur le dernier registre paroissial, dans une longue note intitulée : « Observation »

Michel Ruffié

### La Maison Commune Emploi Formation du Sud-Est Toulousain ouverte à tous

Les Maisons Commune Emploi Formation (MCEF), projet initié par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, accueille, informe, oriente et accompagne les demandeurs d'emploi, les salariés, les jeunes et les chefs d'entreprise. Située à Labège-Innopole la MCEF du Sud-Est Toulousain regroupe plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation dont la Direction de l'Emploi du Sicoval, le Bureau territorial de la Région Occitanie, la Mission locale Haute-Garonne, Cap Emploi HandiPro 31, le CIBC, BGE...

Par ailleurs, la MCEF propose un centre de ressources important (espace documentaire, postes informatiques...) et de nombreuses animations destinées à compléter l'information des publics.

Au programme : des journées « métiers », des actions sur l'apprentissage, des ateliers d'information sur la formation ou encore des rencontres avec le monde professionnel ...

#### Pour contacter la Maison Commune Emploi Formation du Sud-Est Toulousain :

Village d'entreprises-Bât.10-25 rue PG de Gennes – 31670 Labège

Tél. : 05 61 28 71 06 – [www.facebook.com/MCEFduSudEstToulousain](http://www.facebook.com/MCEFduSudEstToulousain)

Horaires : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 (fermée le jeudi après-midi et à 16h30 le vendredi)

#### Zoom Métiers du Sport : mercredi 22 mars 2017

Venez rencontrer des professionnels et des organismes de formation pour en savoir plus sur les métiers du sport. Ce zoom métiers se déroulera en deux temps :

9h30-11h : Une réunion d'information collective sur les métiers, les formations et l'emploi dans cette filière. Des témoignages de professionnels viendront illustrer cette présentation.

11h-12h30 : Echange individuel autour de stands avec les acteurs institutionnels, les organismes de formation et les associations du secteur.

#### Renseignements et inscriptions auprès de la MCEF au 05 61 28 71 06

Tous les autres rendez-vous de la MCEF sur <http://www.mcef.midipyrenees.fr/-Actualites-.html>



## Dates à retenir

- 25 mars : concert choral à l'église
- 30 mars : réunion publique d'information ICEA
- 9 avril : journée d'entraînement de freeride
- 13 avril : assemblée générale du Foyer Rural
- 27 avril : forum Job d'été
- 23 avril et 7 mai : élections présidentielles
- 11 et 18 juin : élections législatives

### Rappel : Dématérialisation du LPG

Les foyers ne souhaitant plus recevoir la version papier doivent se signaler par mail à la mairie avec noms, adresse et adresse e-mail.

A chaque publication, un e-mail leur sera envoyé avec le PDF du Petit Goyranais en pièce jointe.

### Petit rappel :

La Bibliothèque est ouverte toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Le samedi : 10h-12h

Le mardi : 18h-19h

Place des Marronniers, dans le bâtiment de l'École Élémentaire

Pour recevoir les actualités municipales, inscrivez-vous à la liste de diffusion

[actu@goyrans.fr](mailto:actu@goyrans.fr)

en adressant un mail à [mairie@goyrans.fr](mailto:mairie@goyrans.fr).

LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

## État civil

### Naissances :

Raphaël Benazet, né le 10 janvier 2017

Et n'oubliez pas : le traditionnel fleurissement de la Place des Marronniers aura lieu le dimanche 2 avril.

Venez nombreux !